


Le dispositif de la signalétique jeunesse

LES PROGRAMMES	LES CHAINES AUTRES QUE DE CINÉMA	LES CHAINES CINÉMA
<p>Les programmes tous publics.</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Déconseillé aux -10 ans</p> <p>Programmes comportant certaines scènes susceptibles de heurter les -10 ans.</p> <p><i>Depuis le 12/12/12 : pictogramme incrusté sur toute la durée du programme.</i></p>	<p style="text-align: center;">pas de signalétique</p> <p>- pas de diffusion dans les émissions pour enfants.</p> <p>- attention particulière des chaînes pour les bandes-annonces de ces programmes diffusées dans ou à proximité des émissions pour enfants.</p>	<p style="text-align: center;">Pas de signalétique</p> <p>- pas de diffusion dans les émissions pour enfants.</p> <p>- attention particulière des chaînes pour les bandes-annonces diffusées dans ou à proximité des émissions pour enfants.</p>
<p style="text-align: center;"></p> <p>Déconseillé aux -12 ans</p> <p>Films interdits aux -12 ans, et programmes pouvant troubler les -12 ans, notamment lorsque le scénario recourt de façon répétée à la violence physique ou psychologique.</p> <p><i>Pictogramme incrusté sur toute la durée du programme.</i></p>	<p>- pas de diffusion avant 22 h, à titre exceptionnel (16 maximum) à 20 h 30 mais jamais les mardis, vendredis, samedis, veille de jours fériés ou congés scolaires (pour les films interdits aux -12 ans, pas plus de 4 par an, par chaîne).</p> <p>- les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées à proximité des émissions pour enfants.</p>	<p>- pas de diffusion le mercredi avant 20 h 30.</p> <p>- les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées à proximité des émissions pour enfants.</p>
<p style="text-align: center;"></p> <p>Déconseillé aux -16 ans</p> <p>Films interdits aux -16 ans, et programmes à caractère érotique ou de grande violence, susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des -16 ans.</p> <p><i>Pictogramme incrusté sur toute la durée du programme.</i></p>	<p>- pas de diffusion avant 22 h 30.</p> <p>- les bandes-annonces ne doivent pas comporter de scènes susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public. Elles ne peuvent être diffusées avant 20 h 30.</p>	<p>- pas de diffusion avant 20 h 30.</p> <p>- pas de bandes-annonces susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public dans les plages en clair avant 20 h 30.</p>
<p style="text-align: center;"></p> <p>Déconseillé aux -18 ans</p> <p>Films interdits aux -18 ans, et programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des -18 ans.</p> <p><i>Pictogramme incrusté sur toute la durée du programme.</i></p>	<p style="text-align: center;">pas de diffusion</p>	<p style="text-align: center;">diffusion encadrée</p> <p>- certaines chaînes sont autorisées à diffuser des programmes -18, en nombre limité chaque année, les abonnés en sont informés.</p> <p>- pas de diffusion de ces programmes ni de leurs bandes-annonces entre 5 h et 24 h.</p> <p>- l'accès à ces programmes est verrouillé. Les parents doivent personnaliser leur code et le garder secret.</p>
<p>Programmes attentatoires à la dignité humaine, à caractère pornographique mettant en scène des mineurs ou d'extrême violence.</p>	<p style="text-align: center;">pas de diffusion</p>	<p style="text-align: center;">pas de diffusion</p>